

## Appartement et prises téléphonique

Par fidésien, le 04/07/2009 à 11:17

Bonjour,

Nous avons emmenagé dans un appartement que nous louons.

Nous nous sommes aperçus que la ligne téléphonique vétuste ne fonctionnait pas, sans doute déteriorée pas des travaux de réfection.

Nous avons donc été privé de ligne (téléphone, intenet et TV), pendant 2 mois et demi. Quel est l'obligation du propriétaire dans ce cas là, existe-t-il des articles de loi?

Cordialement.

Fidésien.